

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2021

---

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3879)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 500

présenté par  
Mme Ménard

à l'amendement n° 56 de M. Bazin

-----

### ARTICLE 1ER BIS

À la seconde phrase de l'alinéa 13, substituer aux mots :

« pratique pas »

les mots :

« peut pas pratiquer ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.